

PRÉFÈTE DE RÉGION

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

SERVICE ÉNERGIE, CLIMAT, LOGEMENT
ET AMÉNAGEMENT DURABLE

Pôle évaluation environnementale

Affaire suivie par le pôle évaluation environnementale
Mail : preeseclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Rouen, le -- 8 Ju. 2016

Monsieur RABASSE,

Je vous prie de trouver, ci-après, la décision de l'autorité environnementale pour le dossier au « cas par cas » concernant le projet de création d'une base nautique localisée quai Gaston Lamy à Caen.

Cette décision sera mise en ligne :

- sur le site internet de la DREAL Normandie,
- et sur le site internet de la préfecture.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Rabasse, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et
du logement

Patrick BERG

Ville de Caen
Hôtel de ville
A l'attention de Monsieur Rabasse
Direction des Bâtiments
Service travaux neufs
Esplanade Jean-Marie Louvel
14 027 CAEN Cedex 9